

Messaging in website:

Le ministère grec de la migration et de l'asile a publié une décision (décision ministérielle 2587/26.06.2020) révisant les montants de l'assistance monétaire comme indiqués ci-dessous :

Taille de ménage	Où les repas sont fournis
Individu de plus de 18 ans	75 euros
Un couple, ou un parent et un enfant & une famille de trois	160 euros
Une famille de quatre et une famille de cinq	210 euros
Une famille de six ou plus	245 euros
Taille de ménage	Où les repas ne sont pas fournis
Individu de plus de 18 ans	150 euros
Un couple, ou un parent et un enfant & une famille de trois	320 euros
Une famille de quatre et une famille de cinq	420 euros

Ce changement va entrer en vigueur dès le 1 septembre 2020. Vous allez recevoir le montant modifié dans votre paiement de septembre.